

Gouvernement du Québec La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de Laval, de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière

Québec, le 4 juin 2010

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires, Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'établissements d'enseignement privés,

Par la présente, je vous informe que l'implantation des nouveaux programmes à l'éducation des adultes demeure facultative pour l'année scolaire 2010-2011.

Comme prévu, plusieurs consultations ont été tenues au cours de la dernière année. Des actions ont été mises en place pour appuyer les centres et un bilan de la situation est en cours de réalisation.

À la lumière de ces résultats, une décision sera transmise à toutes les instances concernées par l'éducation des adultes au sujet de l'implantation des nouveaux programmes.

Je profite de l'occasion pour saluer votre engagement à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires des adultes et vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MICHELLE COURCHESNE